



AG. Les griefs des pêcheurs plaisanciers

Lors de l'assemblée générale de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers et utilisateurs des ouvrages portuaires de Portrieux (APPUOPP) du samedi 7 mars, le président Claude Bougault a d'abord rappelé quelques chiffres « afin que nos élus prennent conscience de l'incidence de certaines mesures sur l'économie du littoral français. Notre activité de loisir c'est 2,5 millions de pêcheurs en mer, 2 % du prélèvement global, un poids économique de 2 milliards d'euros. Pour la Bretagne, la filière nautique génère 9 000 emplois et un chiffre d'affaire de 780 millions d'euros.

Bar : pas de quotas journaliers

Il revient sur la proposition de la commission européenne qui « avec un bar par jour et par pêcheur a donné lieu à une pétition qui a recueilli 15 000 signatures. La commission européenne propose maintenant trois bars par jour... On n'est toujours pas satisfait ». En effet, les cinq fédérations à l'origine de la pétition sont opposées aux quotas journaliers qu'ils jugent totalement inadaptés à leur activité.

Claude Bougault a vivement déploré l'augmentation de la taxe foncière dans les ports, le projet de redevance au mouillage dans les zones protégées et évoqué le danger d'un permis de pêche plaisance payant. « Il est évident que certaines personnes ne sont pas conscientes des efforts que nous faisons pour la protection de la ressource ». Il a dénoncé le vote de la loi Notre (Nouvelle organisation des territoires de la République) qu'il juge inadaptée, annonçant la création d'un blog (<https://appuopp.wordpress.com>) qui contribuera à la défense des intérêts des pêcheurs plaisanciers.



« Il est évident que certaines personnes ne sont pas conscientes des efforts que nous faisons pour la protection de la ressource » regrette le président de l'APPUOPP.

Jean Kiffer, président national de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), a aussi insisté sur le fait que cette activité concerne cinq millions de personnes : « un poids économique considérable, avec un chiffre d'affaire trois ou quatre fois supérieur à celui de la pêche professionnelle. Plus de 100 000 emplois générés par la plaisance sont menacés suite aux mesures prises ces derniers temps. Il faut savoir que dix anneaux dans un port correspondent à un emploi au niveau local ou national. »

L'association regroupe 300 associations, près de 30 000 personnes affiliées dont 20 000 abonnés. « On se rassemble pour être mieux représenté du niveau régional à l'international. Si en France nous travaillons avec le conseil supérieur de la plaisance et avec le ministère de l'environnement, l'essentiel se passe au niveau européen et international. Nous sommes rattachés à une filière, EAA (European Environment Agency), qui discute avec les commissaires à Bruxelles. Nous nous occupons de sécurité, d'environnement, de navigation

et j'insiste tout particulièrement, de formation. »

« Une écologie raisonnable et raisonnée »

« Soyons clairs ! Nous sommes des écologistes et nous travaillons en parfaite synthèse avec des organisations comme France Nature Environnement. Nous, pêcheurs plaisanciers et sportifs, sommes pour une écologie raisonnable et raisonnée. Avec les pêcheurs professionnels, le débat est confus voire houleux. Ces gens-là sont à l'origine de la diminution des espèces et ils voudraient nous donner des leçons. Nous réclamons une zone côtière

de trois voire six milles, réservée aux pêches douces, c'est-à-dire des pêches à la ligne, professionnelles et amateurs, à l'instar d'autres pays. Les chalutages intensifs dans la bande côtière sont de vraies catastrophes d'un point de vue écologique. »

« Après quinze ans de lutte, nous avons réussi à faire interdire par l'Europe le chalutage sur les frayères ; mais ne comptez pas sur les élus français de tout bord pour aller dans ce sens. Ils sont les seuls à avoir voté contre les réformes de la PCP à Bruxelles. Cela en dit long sur leurs intentions. Nous sommes pris pour des nantis ! »

SNSM : W. Abbest en charge du département

William Abbest, président de la SNSM de Saint-Quay-Portrieux, lors de l'assemblée générale de l'APPUOPP, a annoncé pour 2015 le cent cinquantième anniversaire de la création de la station de sauvetage quinoocéenne. En souhaitant réaliser une fête conviviale réunissant le plus d'habitants possible, il a aussi annoncé son départ à la fin du mois de juillet de la station locale : « J'ai été appelé à reprendre la charge de la totalité des stations SNSM des Côtes-d'Armor, soit 350 km de côtes, 14 stations de sauvetage et environ 400 bénévoles ».